

Accord bilatéral sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants pour le Manitoba

Coup d'œil sur le Manitoba	
Places	<ul style="list-style-type: none">• Les places offertes en garderies agréées sont suffisantes pour répondre au besoin de 23,8 pour cent des enfants âgés de zéro à 5 ans (2016).• La maternelle est offerte aux enfants âgés de cinq ans et n'est pas obligatoire.
Tarifs	<ul style="list-style-type: none">• Les tarifs des garderies subventionnées par le gouvernement provincial sont plafonnés (à compter du 1^{er} juillet 2013). Pour les enfants qui fréquentent un service de garde réglementé de 4 à 10 heures par jour, les tarifs de garde quotidiens maximum sont :<ul style="list-style-type: none">• Poupes : 30 \$ en garderie; 22,20 \$ en service de garde en milieu familial réglementé• Bambins et enfants d'âge préscolaire : 20,80 \$ en garderie; 18,20 \$ en service de garde en milieu familial réglementé• Tarifs de garde à temps plein médians par mois dans Winnipeg (2017) :<ul style="list-style-type: none">• Poupes : 651 \$• Bambins 451 \$• Enfants d'âge préscolaire 451 \$
Mode d'exploitation	<ul style="list-style-type: none">• 5 pour cent des services de garde réglementés sont à but lucratif (2016)
Salaires	<ul style="list-style-type: none">• Salaire horaire brut médian versé aux éducatrices et éducateurs : 16,00 \$ (2012)• Salaire horaire brut médian versé aux directrices et directeurs 24,70 \$ (2012)

²⁴ Les provinces et les territoires offrent tous des services de garde en milieu familial réglementés, mais on ne dispose pas de la répartition par tranche d'âge (0 à 5 ans et 6 ans à 12 ans). En 2016, les places en services de garde réglementés (garderie et service de garde en milieu familial) au Manitoba répondaient au besoin de 17,9 pour cent des enfants âgés de zéro à douze ans.

Allocations provinciales (2015-2016) Dépenses totales pour les services de garde réglementés 156 638 000 \$	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour frais de garde : 30 246 000 \$ • Financement ponctuel <ul style="list-style-type: none"> • Subventions de dépenses en capital 2 831 000 \$ • Financement récurrent <ul style="list-style-type: none"> • Subventions d'exploitation 111 052 000 \$ (y compris les subventions pour la formation, le recrutement et la rétention, et le soutien aux régimes de pension et de retraite) • Subventions pour les besoins spéciaux 12 509 000 \$
--	--

Initiatives récentes au Manitoba

Au cours des dernières années, la Province s'est dotée de quelques plans quinquennaux : le Plan quinquennal du Manitoba en matière de services de garde pour enfants (2002-2007), Choix familiaux : Programme quinquennal du Manitoba pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (2008-2013) et Choix familiaux : Le plan manitobain d'expansion des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (2014-2019) [gouvernement du Manitoba, 2014].

En mars 2015, le gouvernement a mis sur pied une commission sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants :

Afin de progresser au chapitre de la mise en œuvre d'un réseau universellement accessible en mesure de se développer pour répondre aux besoins de toutes les familles à la recherche d'une place offerte dans une garderie agréée ou un service de garde en milieu familial réglementé [Flanagan et Beach, 2016].

De plus, à l'automne de 2015, le gouvernement s'est engagé à investir dans la création de 12 000 nouvelles places en services de garde d'ici 2021.

Les travaux de cette commission ont mené à des avancées récentes en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Manitoba, qui s'appuient sur cinq piliers :

1. Financement de places en garderie abordables et accessibles, qu'elles soient nouvelles ou nouvellement financées
2. Renforcement de la capacité et de la stabilité du secteur
3. Stratégie pour les régions rurales et du Nord
4. Diversité et inclusion
5. Mobilisation de la collectivité et rapports destinés au public

Plusieurs éléments de la stratégie ont été annoncés en 2017, dont un engagement de 6 181 500 \$ pour 15 projets d'immobilisations communautaires qui créeront jusqu'à 739 nouvelles places en garderies agréées et une bonification des subventions d'exploitation annuelles pour plus de 300 garderies en milieu familial titulaires d'un permis.

PLAN D'ACTION DU MANITOBA

Transferts fédéraux	Exercice 1 : 15 621 272 \$	Exercice 2 : 15 609 534 \$	Exercice 3 : 15 609 534 \$	TOTAL : 46 840 340 \$
---------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	--------------------------

Le plan d'action utilise les fonds fédéraux pour soutenir les cinq piliers du programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la province et pour y prendre appui. Ces investissements se concrétiseront dans les initiatives suivantes :

Abordabilité et accessibilité²⁵

- **28 M\$ sur trois ans (6 142 972 \$ - 13 261 449 \$ - 8 679 832 \$)** pour de nouvelles places abordables et accessibles ou des places nouvellement financées :
 - Ce qui comprend mettre à l'essai un programme de financement de projets d'immobilisation majeurs afin de créer de nouvelles places en services de garde réglementés, nommément dans des collectivités insuffisamment desservies. Cette approche se fera en collaboration avec la Société d'habitation et de rénovation du Manitoba. L'objectif est de créer jusqu'à 750 nouvelles places, dont 20 pour cent pour des poupons et 80 pour cent en services de garde préscolaire et jardins d'enfants. On s'attend à ce que 10 nouveaux projets naissent de cette initiative.²⁶
 - L'approche comprend également l'octroi de subventions d'exploitation pour les places ajoutées. L'objectif est de consentir de nouveaux fonds pour 650 places créées dans le passé, mais qui n'ont jamais bénéficié de subventions de fonctionnement. Vingt pour cent de ces places seront réservées aux poupons et 80 pour cent aux services de garde préscolaire et aux jardins d'enfants. On s'attend à ce que ces fonds soutiennent 94 nouvelles places destinées à la communauté francophone.

²⁵ Il est logique de considérer ces deux catégories ensemble puisqu'une bonne partie du financement vise à créer et à soutenir des places à prix abordables.

²⁶ Le 6 avril 2018, le gouvernement provincial a annoncé que les fonds de l'accord bilatéral seraient utilisés pour aménager 780 nouvelles places dans des écoles et dans la collectivité, ainsi que pour financer 621 nouvelles places dans 63 garderies [gouvernement du Manitoba, 2018].

- **2,2 M\$ sur trois ans (352 662 \$ - 827 987 \$ - 1 011 981 \$)** pour la stratégie des régions rurales et du Nord :
 - Créer de nouvelles places dans des collectivités éloignées par l'entremise d'un projet pilote de garde en milieu familial. Ces projets fonctionneront comme des installations « hybrides » agréées en combinant les caractéristiques de la garde en milieu familial et celles de la garderie. Elles recevront des subventions de fonctionnement, ce qui pourrait donner 15 nouvelles installations accueillant jusqu'à 240 enfants.
 - Fournir de nouvelles subventions globales pour les garderies en régions rurales et dans le Nord comptant plus de 40 places (jusqu'à 2 000 \$/mois), leur permettant ainsi d'atténuer leurs coûts d'exploitation élevés.
 - Voir ci-après les investissements en milieu de travail pour les régions rurales et du Nord.

Conditions de travail

- **1,24 M\$ sur trois ans (706 502 \$ - 285 781 \$ - 243 173 \$)** pour renforcer la capacité et la stabilité du secteur en investissant dans la main-d'œuvre :
 - Établir une plateforme en ligne (faisant fonction de « manuel évolutif ») afin de faciliter l'apprentissage autonome, les ateliers et les programmes de formation et d'apprentissage officiels, comme les programmes d'EPE pour les aides-éducatrices et les éducatrices. Cette plateforme sera offerte gratuitement à tous les utilisateurs.
 - Mettre à l'essai une formation de base à l'appui de programmes inclusifs en donnant à 100 animatrices et animateurs une formation sur un modèle d'intervention précoce. Ces personnes formeront pour leur part les employé.e.s de quatre garderies par année et les conseilleront en matière de programmes inclusifs.
 - Collaboration avec un organisme communautaire aux fins du lancement d'une initiative provinciale de formation en ligne sur la gouvernance des conseils d'administration. Cette mesure renforcera la capacité des garderies à but non lucratif sur le plan de la gestion et de la gouvernance. Des modules de formation en ligne seront créés.
 - Projet pilote de mentorat pour soutenir les garderies en milieu familial titulaires de permis.
- Dans le cadre de la Stratégie des régions rurales et du Nord (voir précédemment), le gouvernement mettra également à l'essai un programme d'évaluation fondée sur les compétences pour les collectivités rurales et du Nord. Les participant.e.s pourront obtenir un certificat en EPE de niveau II fondé sur leurs compétences et connaissances établies.

Mode d'exploitation

- Aucune précision

Inclusion, équité et diversité

- **10,6 M\$ sur trois ans (200 000 \$ - 5 223 000 \$ - 5 223 000 \$)** pour des initiatives en matière d'inclusion et de diversité.
 - Mise à l'essai d'un programme à deux volets — service et financement. Ce programme remplacera le programme actuel de soutien à l'inclusion qui subventionne uniquement l'embauche d'employé.e.s supplémentaires (ce qui ne conduit pas nécessairement à l'inclusion). Le nouveau modèle à deux volets permettra une gamme diversifiée d'interventions et de subventions, y compris pour l'embauche d'employé.e.s supplémentaires, l'achat d'équipement, l'aménagement d'une pièce et plus encore. Ce nouveau modèle comprendra également une équipe spécialisée de soutien à l'inclusion chargée de coordonner et de planifier les services avec d'autres fournisseurs.
 - Subventions à des organismes de services communautaires pour l'embauche d'éducatrices et d'éducateurs à la petite enfance. Il peut s'agir d'organismes qui fournissent aux parents des séances de thérapie et de counseling ou des activités visant à développer leurs compétences pendant que leurs enfants ont accès gratuitement sur place à un service de garde de qualité.

Autre

- **4,7 M\$ sur trois ans (408 500 \$ - 21 859 217 \$ - 17 179 487 \$)** pour la mobilisation de la collectivité et la préparation des rapports destinés au public. Pour cela, le gouvernement mettra sur pied un comité consultatif du ministre afin de le conseiller et de fournir des commentaires sur les initiatives bilatérales. Cette mesure comprendra également la mise à niveau des systèmes de technologie de l'information de la province.

En quoi le plan d'action du Manitoba est-il innovateur?

Le plan d'action ne mentionne pas expressément l'innovation, mais quelques-unes des initiatives provinciales sont propres au Manitoba, notamment les subventions versées aux organismes communautaires pour embaucher des éducatrices à la petite enfance et la formation sur la gouvernance en ligne pour les conseils d'administration afin de renforcer la capacité des fournisseurs de services de garde à but non lucratif.

Suivant la signature en 2017 de l'entente sur le Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, le gouvernement fédéral a conclu des accords bilatéraux avec chaque province et chaque territoire et un accord asymétrique avec le Québec. Pour en savoir plus sur ces accords, rendez-vous à

[serviceseducatifspourtous](https://www.serviceseducatifspourtous.ca)



Un Enfant Une Place